

Chers adhérents,

Chers Parents,

Tout d'abord nous espérons que vous allez bien.

Depuis fin août le Club a pu reprendre son activité normale malgré la situation sanitaire due au COVID19. Cette reprise a pu avoir lieu avec un protocole étudié en collaboration avec la Directrice de la piscine.

Le Noblat Aquatique Club est toujours aussi dynamique et sain, fort de ses 100 adhérents qui, en ce début de saison, découvrent les joies de l'apprentissage, du perfectionnement et de la compétition.

Mais hélas, suite aux annonces faites par le premier ministre en date du jeudi 22 octobre 2020 plaçant la Haute-Vienne en couvre-feu, l'Espace Aqua 'Noblat ainsi que notre Club sont concernés par les mesures gouvernementales.

De plus, l'arrêté Préfectoral du samedi 24 octobre 2020 imposant des mesures sanitaires renforcées sur notre département, du 24 octobre au 14 novembre inclus (pour l'instant) notre Club ne pourra désormais accueillir que les enfants mineurs.

Tous les groupes ENF1; ENF2 ; AVENIRS, ADO et COMPÉTITION (hors adultes) pourront poursuivre leurs entraînements mais avec des modifications de créneaux probables. Nous devons rencontrer très prochainement la Directrice de l'Aqua 'Noblat pour convenir avec elle des créneaux pour les prochaines semaines.

Les entraînements adultes ne peuvent donc pas être assurés dans le respect de cet arrêté Préfectoral. Sachez notre désarroi vis-à-vis de ces annonces et Nous espérons que cela ne perdure pas dans le temps et souhaitons retrouver nos adultes qui étaient assidus depuis le début de saison.

A ce jour, le Club ne sait pas s'il va pouvoir organiser l'anniversaire de ses 10 ans ainsi que son 3eme meeting régional prévu normalement les 28 et 29 novembre.

Cette année encore le club va faire son traditionnel calendrier, des photos seront prises pendant les entraînements.

Un point sera fait au sein du comité directeur aussitôt que nous aurons d'autres informations, de la part des services Préfectoraux et de la piscine, afin de vous les communiquer rapidement.

Le Club vous remercie pour la confiance que vous lui accordée et compte sur votre compréhension.

Le comité directeur et l'entraîneur du NAC.

**Rappel du protocole afin de renforcer la vigilance collective au vu la situation sanitaire.**

Il est recommandé aux adhérents et parents de ne pas amener leurs enfants si des symptômes apparaissent (fièvre, toux, maux de gorge etc ) .

Les personnes doivent rester à domicile et contacter si besoin leur médecin.

La conduite des entraînements peut se poursuivre normalement en respectant impérativement le protocole mis en place par la piscine et le club.

Entrée dans la piscine :

\*Masque à l'entrée jusqu'à l'intérieur des vestiaires collectifs. Garder le masque en se préparant et l'enlever qu'en sortant des vestiaires.

\* Douche savonneuse obligatoire avant de rentrer dans le bassin et désinfection du matériel.

Fin de séance

\*Douche savonneuse prise rapidement

\*Remettre son masque aussitôt rentrer dans le vestiaire Collectif et le garder jusqu'à la sortie de la piscine.

\*Il faut absolument que tous les nageurs ne restent pas plus de 10min dans les vestiaires (douche comprise).

Rappel les sacs et vêtements doivent être dans les casiers.

**MERCI DE RESPECTER A LA LETTRE SE PROTOCOLE POUR LE BIEN DE TOUS**

# INFORMATIONS COUVRE-FEU

Source : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)



- **INTERDICTION DES SORTIES ET DEPLACEMENTS** SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT **DE 21H A 6H** DU MATIN SAUF DEROGATIONS (FORMULAIRE ET LISTE DES DEROGATIONS A RETROUVER SUR LE SITE [WWW.INTERIEUR.GOUV.FR](http://WWW.INTERIEUR.GOUV.FR)).

- **PORT DU MASQUE POUR TOUTE PERSONNE DE PLUS DE 11 ANS** SE TROUVANT OU CIRCULANT DANS LES ESPACES SUIVANTS :

- AUX ABORDS DES **ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**, PUBLICS ET PRIVES,
- AUX ABORDS DES **ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**,
  - AUX ABORDS DES **ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LOISIRS**,
- AUX ABORDS DES **ETABLISSEMENTS CULTURELS ET ARTISTIQUES**,
  - AUX ABORDS DES **ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**,
  - SUR LES **PARCS DE STATIONNEMENT DES COMMERCES**,
  - AUX ABORDS **DES ETABLISSEMENTS A VOCATION SPORTIVE**.

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES MARCHES OUVERTS, BROCANTES, BRADERIES ET VIDES-GRENIERS.**

- **INTERDICTION DES EVENEMENTS FESTIFS** DANS LES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC.

- **FERMETURE DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS** SAUF ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, ACTIVITES DES MINEURS, SPORT DE HAUT-NIVEAU ETC.

- **LES ESPACES DE RESTAURATION DEBOUT ET DEBITS DE BOISSONS SONT INTERDITS DANS TOUS LES TYPES DE STRUCTURES SPORTIVES**, STADES PLEIN-AIR COMPRIS.

- INTERDICTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES RESTAURANTS DE 21H A 6H.

- FERMETURE DES BARS.